

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 07798
Numéro SIREN : 538 047 994
Nom ou dénomination : C T M M B

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt 29592

1-5 OCT. 2022

29592

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				X
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: CTMMB
96 RUE DES FRERES LUMIERE
93330 NEUILLY SUR MARNE

Adresse du siège social:

SIRET 5 3 8 0 4 7 9 9 4 0 0 0 1 6 MéI: cabserot.alexandre@wanadoo.fr

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Contrôle technique automobile Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal: Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 12 197 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé Sage Génération Experts

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: EMMANUEL SEROT
28 QUAI D'ALFORTVILLE
94140 ALFORTVILLE Tél: 01 49 77 91 67

Nom et adresse du conseil: Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 03042022 Lieu: NEUILLY SUR MARNE
Qualité et nom du signataire: Gérant MATTHIEU MADRANGES

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	15 000
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			
c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			
d			
e			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			
f			
g			
h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			
i			
15 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			
j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			
Total (a à h)			
15 000			

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés: * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
MOSTAFA HAMMAMA	50						
16 RUE D'ORLEANS 93600 AULNAY SOUS BOIS							
BOBAN RADOJKOVIC	50						
22 RUE FEDERICO GARCIA LORCA 93130 NOISY LE SEC							
MATTHIEU MADRANGES Gérant	50						
23 ROUTE STRATEGIQUE 93390 CLICHY SOUS BOIS							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : <u>CTMMB</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise <u>96 RUE DES FRERES LUMIERE 93330 NEUILLY SUR MARNE</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * <u>5 3 8 0 4 7 9 9 4 0 0 0 1 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
	Frais de développement * CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
	Fonds commercial (1) AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	Terrains AN	AO			
	Constructions AP	AQ	7 000		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 876		
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	41 860	22 118	
Immobilisations en cours AV	AW				
Avances et acomptes AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
	Autres participations CU	CV			
	Créances rattachées à des participations BB	BC			
	Autres titres immobilisés BD	BE			
	Prêts BF	BG			
	Autres immobilisations financières * BH	BI	19 757	19 757	
TOTAL (II) BJ	BK	52 736	41 875		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	7 498	7 498
		Autres créances (3) BZ	CA	9 552	9 552
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Disponibilités CF		CG	34 143	34 143	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
TOTAL (III) CJ	CK	51 193	51 193		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	52 736	93 068	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes . CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		CTMMB		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000.....)	DA			9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			52 952
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			(3 091)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			59 761
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			10 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			7 446
	Dettes fiscales et sociales	DY			15 361
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		33 307
	Ecarts de conversion passif *		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		93 068
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			33 307	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Désignation de l'entreprise : <u>CTMMB</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	195 760	FH	FI	195 760
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	195 760	FK	FL	195 760
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	5 276	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	201 037
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	15 381	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	100 690	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	8 206	
	Salaires et traitements *			FY	46 450	
	Charges sociales (10)			FZ	16 021	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	14 239
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE	1 289		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	202 277	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 240)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 240)	

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CTMMB		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	114	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	114	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	135	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	135	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	(21)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1 830	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	201 151	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	204 242	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					HN	(3 091)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	5 276
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 289	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		<input type="text" value="A6"/> obligatoires	<input type="text" value="A9"/>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/>		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Amendes et Pénalités				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Régularisations diverses				135	114	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>CTMMB</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
										3				
										Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2		KP	7 000	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	3 876	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	24 161	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY	29 756	KZ		LA	2 990		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 383	LC		LD	2 864		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	70 176	LO		LP	5 854				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
	Autres participations					8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	19 373	IU		IV	384			
	TOTAL IV					LQ	19 373	LR		LS	384			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	89 549	ØH		ØJ	6 238				
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
								1		3		4		
								par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								2						
								par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG		MH	7 000	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	3 876	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM	24 161	MO		
		Matériel de transport						IV		MP	32 746	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW	1 176	MS	7 071	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
TOTAL III						IY	1 176	NG	74 854	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	19 757	2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	19 757	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	1 176	ØL	94 611	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CTMMB Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise CTMMB Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	6 356	PW	644	PX		PY	7 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 130	QA	746	QB		QC	3 876
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 848	QE	5 809	QF		QG	10 657
	Matériel de transport	QH	21 748	QI	4 926	QJ		QK	26 674
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 592	QM	2 114	QN	1 176	QO	4 529
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	39 673	QV	14 239	QW	1 176	QX	52 736
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	39 673	ØP	14 239	ØQ	1 176	ØR	52 736

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NI				NM				NO	
TOTAL III	NI				NM				NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général des ventes (NP + NQ + NR)	NW	Total général des ventes (NS + NT + NU)		NY	Total général des ventes (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CTMMB					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1		2		3		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise :		CTMMB		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	19 757	UV	UW	19 757	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	7 498	7 498			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 870	4 870		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 331	1 331		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 351	3 351			
	Charges constatées d'avance		VS					
	TOTAUX			VT	36 807	VU	17 050	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 446	7 446				
Personnel et comptes rattachés		8C	4 918	4 918				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 806	2 806				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 038	3 038			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 599	4 599			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	10 500	10 500				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	33 307	VZ	33 307		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise CTMMB		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	11 548	XE 13 323		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 775			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexes D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW 135		
	Amendes et pénalités		WJ	135	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7 1 830		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I	WR 15 288			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS 3 091		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Abattement sur les cotisations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Les entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine TE (art. 44 bis 1°)		ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	XG
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dégelée par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 3 091		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	12 197		XJ			
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	12 197		XO			

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CTMMB</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	3 700
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne W1		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>CTMB</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	49 163	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 789		Dividendes	ZE	15 000							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	67 952		Report à nouveau	ZG	52 952							
										TOTAL II				
										(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)				
										ZH		67 952		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	3 120			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8									XQ	56 468			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 657			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	39 445			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	100 690			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	4 394			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	3 812			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	8 206			
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	39 152			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	18 169			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *									ØB	46 207			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CTMMB Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹²⁾						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹³⁾		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁴⁾			(B) (Ventilation par taxes)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : CTMMB Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies N - 4				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CTMMB Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^①	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CTMMB		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise: CTMMB Néant *

Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : YP 1,00

Dont apprentis YF

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 195 760

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 195 760

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 1

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM 1

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats ON 26 159

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 38 228

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 1 289

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ 65 676

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 130 085

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 130 085

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX 195 760 Effectifs au sens de la CVAE * EY 1,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

Date de cessation HR / / / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 5 3 8 0 4 7 9 9 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CTMMB

ADRESSE (voie) 96 RUE DES FRERES LUMIERE

CODE POSTAL 93330 VILLE NEUILLY SUR MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HAMMAMA Prénom(s) MOSTAFA

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 11/03/1963 N° Département 99 Commune BOUBEKER Pays

Adresse : N° 16 Voie RUE D'ORLEANS

Code Postal 93600 Commune AULNAY SOUS BOIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique RADOJKOVIC Prénom(s) BOBAN

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 10/07/1982 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 22 Voie RUE FEDERICO GARCIA LORCA

Code Postal 93130 Commune NOISY LE SEC Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

C.T.M.M.B
Société à responsabilité limitée au capital de 9.000 €
Siège social : 96 rue des Frères Lumière – 93330 NEUILLY SUR MARNE
RCS 538 047 994

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez :

Examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 195.760 euros. Ce chiffre d'affaires est constitué de prestations de services pour un montant de 195.760 euros. Nos charges d'exploitation se sont élevées à 202.277 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Charges d'exploitation	Total de l'exercice
Achats de marchandises	15.381
Variation de stock (marchandises)	Néant
Achats de matières premières	Néant
Variation de stock (matières premières)	Néant
Autres achats & charges externes	100.690
Impôts & taxes	8.206
Salaires & traitements	46.450
Charges sociales	16.021
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14.239
Dotations aux provisions sur immobilisations	Néant
Dotations aux provisions sur actif circulant	Néant
Dotations aux provisions pour risques et charges	Néant
Autres charges	1.289

SM

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par une perte de 3.091 euros. Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons continuer à développer notre activité au cours du prochain exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- 1) Bilan : - Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.
- 2) Compte de résultat : - Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.
- 3) Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir une perte de 3.091 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- *Report à nouveau* **3.091 euros**

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

REMUNERATION DE LA GERANCE

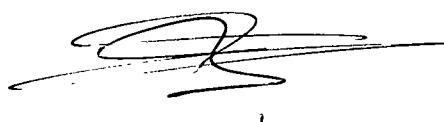
Le gérant n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de gérant pour l'exercice clos.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du Code de Commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

La gérance



C.T.M.M.B
Société à responsabilité limitée au capital de 9.000 €
Siège social : 96 rue des Frères Lumière – 93330 NEUILLY SUR MARNE
RCS 538 047 994

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 07 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux (2022) et le sept (07) juillet, à quatorze (14) heures,

Les associés de la société CTMMB, société à responsabilité limitée au capital de 9.000 euros dont le siège est situé à NEUILLY SUR MARNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 538 047 994 se sont réunis au dit siège, sur convocation du gérant qui leur a été adressée individuellement, en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur MADRANGES Matthieu en qualité de gérant ;

Le gérant constate que les associés présents ou représentés possèdent l'unanimité des parts sociales composant le capital social et qu'en conséquence, valablement constituée, l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Sont présents :

Monsieur MADRANGES Matthieu	50 parts
Monsieur HAMMAMA Mostafa	50 parts
Monsieur RADOJKOVIC Boban	50 parts

Soit au total deux associés présents, totalisant 150 parts.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée, les documents suivants :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes clos annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du Code de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le gérant déclare que tous les documents prescrits par le décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer, sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2021 ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats ;**
- **Rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du Code de Commerce ;**
- **Approbation de ces conventions ;**

M.

- **Rémunération de la gérance**
- **Quitus à la gérance ;**
- **Questions diverses ;**
- **Pouvoirs ;**

Le gérant donne lecture :

- *du rapport de gestion de la gérance,*
- *du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du Code de Commerce ;*

Le président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître une perte de 3.091 euros

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir une perte de 3.091 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- **Report à nouveau** **3.091 euros**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L223-19 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIÈME RESOLUTION

Le gérant n'a perçu au titre de ses fonctions de gérant aucune rémunération pour l'exercice clos.

L'assemblée en prend acte.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

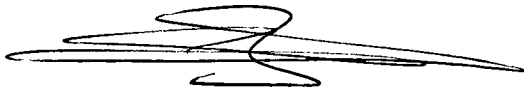
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

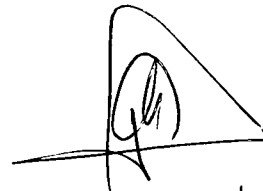
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze (15) heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

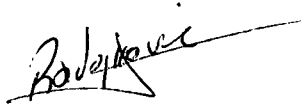
Les associés



Matthieu RADJANGAS



Mostafa Hammama -



Boban Radajkovic

C.T.M.M.B
Société à responsabilité limitée au capital de 9.000 €
Siège social : 96 rue des Frères Lumière – 93330 NEUILLY SUR MARNE
RCS 538 047 994

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES
AUX ARTICLES L223-19 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

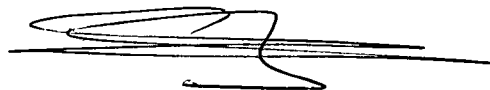
EXERCICE CLOS LE 31-12-2021

Chers associés,

En application des dispositions des articles L223-19 et suivants du Code de Commerce, relatifs aux conventions dans lesquels un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'La gérance'.